

DELIBERATION CA117-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 14 décembre 2023 ;

Objet de la délibération : Avis sur le volet commun 2022-2027 concernant l'Université d'Angers au contrat de site Angers-Le Mans 2022-2027

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 21 décembre 2023, le quorum étant atteint, arrête :

Le Conseil d'administration émet un avis favorable sur le volet commun 2022-2027 concernant l'Université d'Angers au contrat de site Angers-Le Mans 2022-2027.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 22 décembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

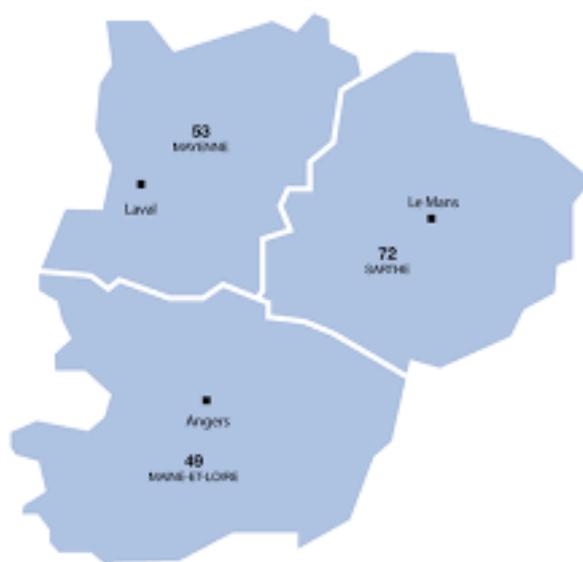
Affiché et mis en ligne le : 22/12/2023



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comue expérimentale **Angers - Le Mans**



CONTRAT PLURIANNUEL DE SITE D'ANGERS- LE MANS 2022-2027

VOLET COMMUN COMUE EXPERIMENTALE ANGERS LE MANS

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Contrat de l'établissement ComUE Angers Le Mans pour les années 2022-2027

entre

- Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
représenté par
Madame Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

- L'établissement COMUE ANGERS LE MANS
représenté par
Monsieur El Guerjouma, président

d'autre part

Sommaire

I. Présentation générale	4
II. Axes stratégiques et objectifs	5
Axe 1 : Poursuivre la construction de la Comue Angers - Le Mans	
Objectif 1.1 Elargir le périmètre de la Comue	
Objectif 1.2 Structurer la Comue et consolider ses actions	
Axe 2 : Promouvoir une signature scientifique de haut niveau dans le champ des Transitions Écologiques et Sociétales	8
Objectif 2.1 Sensibiliser et former aux enjeux des transitions	
Objectif 2.2 Soutenir la recherche et l'innovation à fort impact dans le champ des transitions	
Axe 3 : Santé et Territoires	10
Objectif 3.1 Le Plan Territoire Universitaire de Santé (TUS)	
Objectif 3.2 Réseau SAM	
Objectif 3.3 Agir pour la santé et le bien être des étudiants	
Axe 4 : Favoriser l'accès à l'ESR des jeunes du territoire	13
Objectif 4.1 Accompagner et encourager les transformations pédagogiques sur l'ensemble du territoire	
III. Mise en œuvre du contrat.....	15
IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons	16

I. Présentation générale

L'établissement, son identité et son environnement

La Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) expérimentale Angers-Le Mans a été créée par les universités d'Angers (UA) et du Mans (LMU) en janvier 2021 à la suite de la dissolution de la ComUE Université Bretagne-Loire (UBL) le 1^{er} janvier 2020. Les membres fondateurs de la ComUE Angers-Le Mans ont bénéficié à la dissolution de l'UBL du reversement de moyens humains de l'ex UBL et d'une enveloppe financière initiale pour accompagner et poser les premières briques du rapprochement entre l'UA et LMU. Les deux universités et leurs partenaires ont souhaité un projet novateur, synergique, dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. Aux côtés du monde socio-économique, en partenariat avec les acteurs académiques et avec le soutien des collectivités territoriales, le rapprochement entre les universités d'Angers et du Mans a été pensé sur la base d'une vision partagée à 10 ans.

La ComUE expérimentale Angers-Le Mans est un EPSCP avec des instances de gouvernance (conseil des membres, CA et Sénat académique) issues à parité de celles des deux membres fondateurs. À ces instances participent des personnalités extérieures : pour le CA, le CNRS et l'INRAE, le CHU d'Angers, le CH du Mans ainsi que les collectivités territoriales, pour le Sénat académique, le Crous et l'INSPE de Nantes.

La ComUE expérimentale Angers-Le Mans privilégie une logique de projet. Conformément à ses statuts, elle a vocation à contribuer au développement de l'ESRI (Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation) au Mans et à Angers ainsi que sur les sites de Laval, Cholet et Saumur.

Fortes de leur ancrage territorial, les universités fondatrices de la ComUE s'impliquent dans de multiples actions d'accompagnement à l'orientation avec par exemple le projet Etoile TIP Territorial. Elles sont reconnues comme étant une référence en matière de réussite étudiante (l'université d'Angers est au 1^{er} rang national pour son taux de réussite en licence). Ce succès est en partie le fruit des nombreux dispositifs d'accompagnement expérimentés et des initiatives en matière d'innovation pédagogique mis en place comme en témoigne le NCU (Nouveaux cursus à l'université) Angers Le Mans Thélème. L'enseignement à distance (EAD) est également développé en particulier à LMU (10% des effectifs en EAD). Adossés aux secteurs d'excellence en recherche, les universités proposent des formations emblématiques complémentaires comme, le tourisme et le végétal à Angers, l'acoustique et l'actuariat au Mans. En matière d'offre de formation, les deux universités ont des stratégies communes qu'elles souhaitent renforcer (attractivité et internationalisation des masters, développement de l'apprentissage, etc.), et complémentaires, notamment le redéploiement des effectifs des filières en tension, la réflexion sur une offre publique de formation accessibles sur l'ensemble du territoire, renforcée sur des disciplines non couvertes comme les sciences politiques, les sciences de l'éducation ou la sociologie.

Depuis septembre 2022, la ComUE est accréditée à délivrer conjointement le doctorat avec les universités d'Angers et du Mans. La formation doctorale représente un enjeu pour le dynamisme des unités de recherche et le rayonnement international du site. En ce sens, la ComUE entend accompagner les établissements dans la transformation de leur formation en « graduate programme » et « graduate schools » ou par un ou des co-financements de projets de recherche conjoints ou de thèse comme cela a été déjà réalisé ces 2 dernières années.

Les thématiques d'excellence en recherche, formation et innovation qui caractérisent le site sont l'acoustique (LMU), les matériaux moléculaires et leurs applications (LMU-UA), les sciences et technologies appliquées aux plantes (UA) et deux thèmes en sciences humaines et sociales qui relèvent d'enjeux sociétaux, les études sur la jeunesse (UA-LMU) et l'actuariat (LMU). Les unités de recherche du site contribuent également à la visibilité régionale et nationale sur d'autres champs scientifiques tels que les mathématiques et la santé avec la présence du CHU d'Angers qui a créé une Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) de territoire pour développer et promouvoir la recherche clinique, recherche en soins primaire et l'innovation au sein de huit établissements de santé du territoire. A ce sujet le réseau Recherche et Développement SAM (Santé, Activités Physiques, Sciences Humaines et Métiers de l'ingénierie – Sarthe Anjou Mayenne) qui associe les universités, les centres hospitaliers et les écoles d'ingénieurs du site vient accompagner cette volonté des acteurs du site de renforcer la recherche interdisciplinaire en santé. Cette démarche vient en convergence avec la convention TUS (territoires

universitaires de santé) soutenue par les collectivités qui a pour objectif l'universitarisation des formations aux métiers de la santé sur l'ensemble du territoire dans le but d'améliorer la couverture médicale et de lutter contre les déserts médicaux sur l'ensemble du territoire en Sarthe, Mayenne, Maine et Loire.

Enfin, il existe depuis plusieurs années des laboratoires communs UA-LMU (langues et littérature -3LAM, géographie-ESO, histoire-TEMOS) qui ont porté des axes transversaux très originaux tels que le tourisme-patrimoine, l'aménagement du territoire et développement durable, Enfance et Jeunesse.

Les activités de recherche des deux universités fondatrices présentent ainsi des disciplines communes pour certaines et complémentaires pour d'autres permettant d'envisager l'émergence de plusieurs champs interdisciplinaires transversaux synergiques qui ont du sens tant d'un point de vue thématique qu'en termes de problématiques sociétales permettant la déclinaison d'une signature scientifique originale commune.

Le champ des Transitions Écologiques et Sociétales et celui de la santé et des territoires tout comme celui du transfert et de l'innovation apparaissent comme des cadres pertinents pour la déclinaison de cette signature scientifique commune.

Ainsi, ce volet commun du contrat de site se déclinera selon les 4 axes suivants :

1. Poursuivre la construction de la ComUE Angers le Mans
2. Promouvoir une signature scientifique de haut niveau dans le champ des Transitions Écologiques et Sociétales
3. Promouvoir la Recherche, la Formation et l'Innovation en Santé au bénéfice des territoires
4. Favoriser l'accès à l'ESR des jeunes du territoire.

II. Axes stratégiques et objectifs

Axe 1 : Poursuivre la construction de la ComUE Angers Le Mans

La Communauté d'Universités et d'Établissements expérimentale Angers – Le Mans met en œuvre les compétences transférées par les deux universités fondatrices, coordonne leurs actions notamment en matière de formation, de recherche, d'innovation et développe de nouveaux projets communs pour renforcer l'ESRI sur le territoire et augmenter la visibilité de la communauté universitaire du site et son attractivité à l'échelle nationale et internationale. Sur la base des statuts et du règlement intérieur, la ComUE est amenée à s'ouvrir aux autres établissements du site. Le conseil des membres composé des gouvernances des fondateurs, UA et LMU, et de la ComUE a débattu des modalités d'examen des candidatures. Il a souhaité que la plus-value apportée au projet stratégique de la ComUE soit un critère prioritaire lors de l'étude des demandes d'association. Le conseil des membres a également convenu de la nécessité d'une évaluation à mi-parcours, telle que prévue dans ses statuts 4 ans après sa création et qui sera organisée en deux phases : une auto-évaluation et l'évaluation réglementaire opérée par l'HCERES. Ces deux phases auront pour objectif d'accompagner la trajectoire de la ComUE vers un scénario parmi les deux possibles : la création d'un Établissement Public Expérimental (EPE) ou la mise en œuvre d'une convention de coordination territoriale.

Objectif 1.1 Elargir le périmètre de la Comue

Action 1 – Consolider l'association du CHU d'Angers et CH du Mans à la Comue

Les CHU d'Angers et CH du Mans ont été les deux premiers établissements à formaliser leurs demandes d'association à la ComUE. L'association des deux établissements hospitaliers a été finalisée et la signature des conventions réalisée le 3 mars 2023. L'objectif de ces deux associations est de coordonner l'ensemble des actions concourant au développement de la recherche et de la formation en santé dans le territoire.

Dans ce contexte, la ComUE coordonne depuis janvier 2022 les objets collaboratifs existants comme le réseau SAM (Santé, Activités Physiques, Sciences Humaines et Métiers de l'ingénierie – Sarthe Anjou Mayenne) et la convention TUS (Territoires Universitaires de Santé). Cette association permettra de développer en cohérence avec les axes du contrat de site : les activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé, l'universitarisation en santé des territoires, les politiques de stages, les liens avec les collectivités locales, le développement de formations en santé... C'est dans cette optique que la ComUE, au nom des universités d'Angers et du Mans, du CHU d'Angers et des CH du Maine et Loire, de la Sarthe et la Mayenne, a répondu à travers le Projet Ex-Moenia à l'appel à projet France 2030 « Excellences sous toutes ses formes ». En s'appuyant sur le réseau SAM et le projet TUS, ce projet avait pour ambition de structurer à l'échelle du site Angers-Le Mans-Laval-Cholet-Saumur, la première faculté de santé territoriale dans le but d'universitariser en santé nos territoires, sortir d'une vision centralisée de la formation et de la recherche en santé et contribuer ainsi à lutter efficacement contre la désertification médicale.

Après audition, le projet Ex-Moenia n'a pas été retenu par le jury malgré une évaluation positive et un très fort soutien des collectivités. Le jury a souligné la qualité du projet.

Les membres de la ComUE Angers- Le Mans et les partenaires du projet Ex-Moenia regrettent la non sélection du projet en dépit des fortes ambitions affichées par l'appel à projets « ExcellencES sous toutes ses formes» qui vise en particulier à « reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques ».

En tirant parti des points forts soulignés par le jury, les partenaires du projet Ex-Moenia vont poursuivre dans le cadre du pôle de coordination « Santé et Territoire » de la ComUE Angers – Le Mans la dynamique engagée et rechercher d'autres modes de financement de la démarche Ex-Moenia, tant auprès des ministères de la Santé, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche que des collectivités et des partenaires socio-économiques.

La ComUE Angers-Le Mans et les acteurs du projet Ex-Moenia sont résolus à participer à la lutte contre les déserts médicaux, sources de profondes inégalités sociales. En s'appuyant sur le nouveau modèle d'organisation territorial des études et de la recherche en santé tel que décrit dans le projet Ex-Moenia ils poursuivront leur action collective dans l'intérêt des populations de leurs territoires.

Action 2 – Définir une méthodologie d'élargissement aux futurs membres associés ou partenaires

Plusieurs autres établissements angevins et manceaux, comme l'ESAIP, l'ESEO, l'ESA Institut Agro ou l'ESGT, ont manifesté leur intérêt pour une association à la ComUE ou un partenariat privilégié. Ces candidatures seront examinées notamment au regard de leur potentiel à renforcer la signature scientifique de la ComUE dans le champ du pôle de coordination « santé et territoires » et du « centre des transitions et développement durable » et/ou de leur volonté politique à co-construire des collaborations sur tout autre domaine recherche formation innovation d'intérêt commun.

Objectif 1.2 Structurer la Comue et consolider ses actions

Action 1- Travailler à la mise en œuvre des compétences transférées

Les compétences transférées telles que décrites dans les statuts nécessitent encore de la concertation entre les membres fondateurs et la direction de la ComUE, ainsi qu'un travail juridique important et un fort engagement des services des établissements pour en garantir la mise en œuvre. Les premiers jalons de structuration et de consolidation des actions de la ComUE ont été identifiés : la co-délivrance du doctorat, la création d'un comité d'éthique de la recherche, la création de deux pôles de coordination tels que prévus dans les statuts de la ComUE, le pôle « Santé et Territoires », le « Centre des transitions et du développement durable » et le lancement du campus de l'innovation Angers – Le Mans.

Action 2- Consolider les pôles de coordination mis en place et en créer d'autres

Les pôles de coordination ont pour objectifs i) d'animer et de renforcer le lien entre les membres dans les domaines des compétences partagées ii) de susciter l'émergence de mutualisations, de synergie et de projets communs autour de thématiques/structures innovantes, fondées sur la complémentarité des membres. Les deux premiers pôles créés sont :

- Le Centre pour les transitions et la durabilité qui permettra de rapprocher les activités d'enseignement et de recherche pour répondre aux enjeux des transitions, par exemple en soutenant les activités de recherche et d'innovation communes et en favorisant la création de modules d'enseignement ou des formations communes dans ces domaines. La ComUE entend dans le cadre du centre accompagner les établissements dans la transformation de leur formation de master dans le domaine des transitions en « graduate programme » et « graduate schools ».
- Le Pôle Santé et Territoires a pour but de favoriser les échanges et les actions communes entre tous les acteurs concernés par les sujets relatifs à la formation, à la recherche et à l'innovation en santé, tenant compte des spécificités de nos territoires dans ce domaine. Ainsi ce pôle de coordination sera le cadre de déclinaison des actions TUS et SAM et des éléments décrits dans le projet « Ex-Moenia ». Ce dernier œuvre à la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale de la formation et de la recherche en santé et a pour but de contribuer à la lutte contre la désertification médicale.

La mise en place d'un pôle de coordination de l'innovation, « hub de l'innovation 174 » est à l'étude afin de dynamiser le « campus de l'innovation Angers – Le Mans ». Ce pôle sera le cadre de déploiement du projet PREDICT, projet commun porté par la ComUE et sélectionné dans le cadre de l'appel à projet PUI (Pôle Universitaire d'Innovation) France 2030 comme précisé ci-après.

Action 3 : Stimuler l'innovation collaborative et le lien aux acteurs des territoires (collectivités et entreprises)

Les universités portent le dispositif régional Fil'innov Angers-Le Mans financé dans le CPER 22-27. Un réseau d'ingénieurs filières existe déjà dans le cadre de ce dispositif.

La ComUE coordonne le Campus de l'innovation Angers – Le Mans et à ce titre les filières d'innovation définies comme stratégiques. L'objectif à travers cette coordination est d'expérimenter sur des thématiques communes, transversales et complémentaires, notamment dans le champ des transitions et de la santé. Afin de favoriser l'innovation, de nouveaux dispositifs seront également expérimentés comme des open labs, hub- entreprises, hub-international. C'est dans ce but que la ComUE et ses membres se sont positionnés sur la mise en œuvre du projet PREDICT (Pré-Déclarations d'Invention, Créations et Transferts) relatif à la structuration du site en Pôle Universitaire d'Innovation (PUI).

Le Lundi 10 juillet 2023, PREDICT porté par la ComUE a été officialisé lauréat de l'appel à proposition, initié en 2022 dans le cadre du plan d'investissement France 2030, et validés par le comité de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le PUI PREDICT a obtenu un financement de 3 millions d'euros pour un déploiement dès l'été 2023. Il s'appuie sur l'écosystème de l'innovation existant sur le territoire composé des 3 départements Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe. Son objectif est d'augmenter le flux de travaux et idées susceptibles de devenir des projets valorisables éligibles aux programmes de prématuration et de maturation portés par les partenaires du transfert. Pour cela, il bénéficie d'une organisation structurée d'acteurs dont les missions complémentaires répondent à l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise et au soutien de partenariats public-privé basés sur l'innovation issue des résultats de la recherche académique, le transfert de compétences et l'utilisation des plateformes de haute technologie. Les propositions d'actions

portées par PREDICT sont, la création d'un espace virtuel HUB-174 commun, le renforcement de la chaîne d'accompagnement de l'idée au transfert et/ou la création de start-up, l'élaboration d'un appel à projet positionné sur la « pré-déclaration d'invention » destinés aux chercheurs, étudiants et entrepreneurs : AAP PREDICT.

Le projet s'appuie sur le dispositif novateur Fil'Innov, construit entre les 3 universités (Nantes, Angers et Le Mans) avec le soutien financier de la Région Pays de la Loire et le « Campus d'Innovation Angers-Le Mans coordonné par la ComUE Angers- Le Mans qui regroupe l'ensemble des acteurs de PREDICT.

Action 4- Donner du sens aux valeurs de la ComUE

Les deux universités se retrouvent sur des valeurs communes, décrites dans leur document d'orientation stratégique. La ComUE expérimentale doit porter au plus haut niveau ces valeurs auxquelles sont attachées leurs communautés universitaires (i.e. valeurs de service publique, qualité de vie au travail, qualité d'études, dialogue social, égalité homme-femme, lutte contre les discriminations, etc...).

Le rôle de la ComUE est de contribuer à promouvoir ces valeurs et de les développer en allant chercher des ressources externes ou en encourageant la mutualisation. A l'instar de ce qui a été fait pour créer le comité d'éthique de la recherche commun, la création d'une mission égalité commune par extension de celle existant à l'université d'Angers est envisagée.

Action 5 : Définir le processus d'évaluation de la ComUE expérimentale.

Conformément aux statuts, une auto-évaluation sera mise en œuvre par la communauté universitaire durant l'année universitaire 2024-2025, en application des modalités qui seront définies par le sénat académique. Celle-ci sera complétée d'une évaluation indépendante sous couvert du HCERES. Les conclusions permettront de définir une trajectoire d'évolution de la ComUE expérimentale, notamment pour les relations entre les deux universités fondatrices et pour les relations avec les autres membres associés dans la perspective de la création d'un établissement publique expérimental au sens de l'ordonnance du 12 décembre 2018 ou d'une convention de coordination territoriale.

Jalon 1 : Instruction des demandes d'association d'autres membres (2023 et 2024)

Jalon 2 : Consolidation du centre des transitions et du pôle de coordination santé (2023-2024)

Jalon 3 : Création d'un pôle de coordination « hub de l'innovation » (2023)

Jalon 4 : Sortie du statut de ComUE expérimentale et création d'un Établissement Public Expérimental ou Convention de coordination territoriale (2025-2026)

Indicateur 1 : Nombre de formations des personnels mutualisées

Indicateur 2 : Nombre de missions ou comités communs créés

Indicateur 3 : Nombre de nouveaux établissements associés

Indicateur 4 : Nombre de projets communs portés ou coordonnés par la ComUE

Axe 2 : Promouvoir une signature scientifique Recherche Formation Innovation de haut niveau dans le champ des Transitions Écologiques et Sociétales

Depuis plusieurs années, les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alertent fortement sur la nécessité d'accélérer la transition écologique et de mettre en place des changements transformateurs de notre société.

Par ailleurs, suite à la remise du rapport de Jean Jouzel et Luc Abbadie « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur », la Ministre de

l'Enseignement Supérieur et la Recherche, Sylvie Retailleau, a annoncé dans son discours du 20 octobre 2022 à Bordeaux, lors de la journée consacrée à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'ESR, que tous les étudiants de premier cycle de l'ESR devraient bénéficier d'une formation les sensibilisant à la transition écologique pour un développement soutenable.

Depuis sa création, la ComUE a manifesté sa volonté d'agir en faveur des transitions environnementales et sociétales et de construire avec ses membres un projet Recherche Formation Innovation stratégique en cohérence avec l'Agenda France 2030 en s'inspirant des 17 objectifs de développement durables (ODD) adoptés en 2015 par les Nations unies leur permettant d'être des acteurs majeurs de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) dans tous les domaines : formation, recherche, innovation et vie de campus.

De ses deux candidatures infructueuses à l'AAP *Excellence sous toutes ses formes* sur ce sujet, la ComUE retient des éléments clés à la construction de la signature scientifique qu'elle souhaite confier, pour sa mise en œuvre, à un centre pour les transitions et la durabilité. Son rôle sera de déployer les dispositifs pour :

- o L'enseignement : soutenir, renforcer et coordonner l'offre de formation initiale et continue spécifique dans le domaine des transitions et du DD aux niveaux L, M et D, favoriser la mise en place de nouveaux modules transversaux
- o La recherche et l'innovation : renforcer l'excellence dans le champ des transitions, organiser la coopération entre les équipes favorisant l'interdisciplinarité au travers d'appels à projets, accompagner l'ouverture vers le monde industriel, socio-économique et la société ;
- o La vie d'établissement : accélérer la prise en compte de la RSE et l'inscription dans des processus de labellisation (e.g. DD&RS, Agir Ensemble) et aller vers des campus écoresponsables et durables (i.e. *green-campus*)

Pour ce faire, le Centre pour les Transitions et la Durabilité a été créé en janvier 2023 sous forme de pôle de coordination tel que prévu par les statuts de la ComUE et décrit dans l'Axe 1, Objectif 2, Action2.

Objectif 2.1 Sensibiliser et former aux enjeux des transitions

Action 1 : Créer des modules intégrés aux formations portées par les établissements membres

Dans un premier temps, la ComUE animera une réflexion qui visera à cartographier les modules de formation existants au sein des universités et des établissements membres. Dans un second temps, elle recensera auprès de ses membres les initiatives inspirantes des partenaires européens, en particulier de ceux engagés dans les alliances européennes EU GREEN et COLOURS.

Enfin, elle contribuera à la co-construction d'un ensemble de nouveaux modules transversaux pour les cycles LMD concernant les transitions afin de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires y compris dans un format qui permettra d'offrir des micro-crédits à l'échelle de l'Europe. Pour ce faire, les démarches pédagogiques innovantes seront favorisées et les outils numériques appropriés seront mis à profit.

Objectif 2.2 Soutenir la recherche et l'innovation à fort impact dans le champ des transitions

Action 1 : Soutenir la recherche pluri et interdisciplinaire

La fertilisation croisée de ces champs de recherche et l'émergence de travaux ciblés sur les transitions impliquant des unités de recherche des deux sites universitaires sera étudiée au niveau du centre des transitions qui déploiera des AAP internes et renforcera les réponses communes à des AAP externes.

Action 2 : Promouvoir le dialogue sciences et sociétés sur le champ des Transitions

- Les universités ont la responsabilité de contribuer, de participer voire de co-animer le débat sciences et sociétés. Conscientes de leurs rôles incontournables de diffusion de la connaissance, les universités ont la volonté de mutualiser leurs savoir-faire (partenariat université-musées, fête

de la science, expos, media, conférences, ...) sur le domaine des Transitions. La ComUE portera et développera cette mutualisation au travers du pôle de coordination sur le champ des transitions qu'elle a créé en 2023. Dans ses missions, figure la formation des étudiants à ce dialogue. La généralisation d'UE de diffusion de la culture scientifique, l'organisation de « master class », la valorisation de l'engagement des étudiants sur des actions dans ce domaine feront l'objet d'une réflexion collective portée par la ComUE.

- La promotion auprès d'un large public les actions déployées par les universités (labellisations DD&RS, campus plus écoresponsables)

Jalon 5 : Consolidation du Centre pour les Transition et la Durabilité en 2023

Jalon 6 : Diagnostic des modules de formation *transitions* existants en 2023

Jalon 7 : Catalogue des formations intégrant les modules créés en 2025-2026

Indicateur 5 : Projets de recherche impliquant des chercheurs des deux universités

5.1 : Montant des AAP Internes sur le champ des transitions

5.2 : Nombre de réponses communes à des AAP

5.3 : Nombre de projets obtenus

5.4 : Nombre de thèses communes UA-LMU dans le champ des transitions

5.5 : Nombre de projets étudiants Master 2 et élèves ingénieurs communs dans le champ des transitions

5.6 : Nombre de publications cosignées par des chercheurs des deux universités

Indicateur 6 : Modules de formations concernant les transitions présentes dans les formations des deux universités

6.1 : Taux de formations dans chaque établissement de la ComUE comprenant des modules TEDS

Axe 3 : Promouvoir la Santé au bénéfice des Territoires à travers le pôle de coordination Formation Recherche Innovation « Santé au et Territoires »

La ComUE s'appuie sur une université avec faculté de santé en appui sur un CHU, l'université d'Angers, qui développe depuis longtemps de nombreux projets communs avec l'université du Mans, notamment, la création d'une première année d'études en santé PASS/LAS au plus près des territoires au Mans puis à Laval. Les deux universités portent actuellement la création de nouveaux départements de formation en sciences de la réadaptation et en sciences infirmières. Elles affichent chacune une stratégie pour soutenir la recherche et la formation en santé sur leur site en partenariat avec leurs centres hospitaliers respectifs. Le CHU d'Angers et le CH du Mans sont devenus membres associés à la ComUE afin de favoriser la recherche et l'innovation en santé et de construire avec l'ensemble des acteurs concernés une stratégie territoriale qui réponde aux besoins en professionnels de santé et aux enjeux d'attractivité de l'est de la région Pays-de-la-Loire.

Afin de pérenniser et d'étendre les initiatives existantes notamment le réseau SAM et le plan TUS mais aussi de continuer à innover, la ComUE et ses membres ont créé un pôle de coordination « santé et territoires », piloté par Nicolas Lerolle, doyen de la faculté de santé de l'université d'Angers en binôme avec Arnaud Chéron, Professeur d'Économie à l'Université du Mans. Dans ce cadre la ComUE a répondu à l'AAP France 2030 « *Excellences sous toutes ses formes* » en proposant le projet Ex Moenia (hors-les-murs). Ce projet, qui n'a pas été retenu après audition par le jury et malgré une évaluation positive, porte l'ambition de développer l'excellence territoriale en recherche, formation et innovation pour répondre aux enjeux de la santé sur les territoires.

Le jury a noté que le projet concernait un défi majeur à l'échelle nationale et internationale, et que les universités et les centres hospitaliers regroupés au sein de la ComUE Angers – Le Mans étaient bien placés pour le relever à l'échelle de la Région. Le jury a également souligné qu'il existe déjà une très bonne base pour construire ce projet, les partenaires travaillant déjà ensemble dans le cadre du pôle de coordination « santé et territoires » de la ComUE, en appui sur le plan TUS et du réseau SAM. Le jury a noté que cette nouvelle restructuration et cette transformation originales feront probablement de la ComUE Angers – Le Mans et des établissements associés des acteurs reconnus dans le domaine de la santé au niveau régional. Cependant, il a regretté que le projet qui se concentrait sur les besoins du territoire et la formation locale

ne visait pas un impact plus large notamment un rayonnement national voire international. Le jury, tout en recommandant d'encourager une telle initiative qui vise à trouver des solutions originales au problème crucial des déserts médicaux, s'est interrogé in fine sur la bonne adéquation entre le projet Ex-Moenia et l'appel à projet « ExcellencES ».

En tirant parti des points forts et des points faibles soulignés par le jury, les partenaires du projet Ex-Moenia vont poursuivre dans le cadre du pôle de coordination « Santé et Territoire » de la ComUE Angers – Le Mans la dynamique engagée et rechercher d'autres modes de financement de la démarche Ex-Moenia, tant auprès des ministères de la Santé, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche que des collectivités et des partenaires socio-économiques.

Dans cette perspective, la ComUE Angers-Le Mans, ainsi que ses membres comprenant les universités et les centres hospitaliers, demeurent déterminés à contribuer à la lutte contre les déserts médicaux, qui sont responsables de profondes inégalités sociales sur notre territoire. Ils consolideront le pôle de coordination « Santé et Territoire » et encourageront les actions visant à renforcer le programme TUS et le réseau SAM, afin de faciliter la mise en œuvre du nouveau modèle d'organisation territoriale des études et de la recherche en santé tel que décrit dans le projet Ex-Moenia. Pour ce faire, la ComUE et ses membres pourront également s'appuyer sur le "Pôle Universitaire d'Innovation" récemment obtenu.

Objectif 3.1 Le plan Territoire Universitaire de Santé (TUS)

Action – Pérenniser la convention TUS

Visant à élargir l'emprise territoriale de la formation en médecine sur tout le territoire, une première convention cadre, signée le 23 octobre 2020 entre les acteurs académiques du territoire et les collectivités sous l'égide du MESR, favorise les parcours de formation des étudiants là où les besoins en professionnels de santé sont les plus importants afin d'attirer de jeunes médecins dans les différents territoires grâce à des postes à valence universitaire.

Face aux défis de la démographie médicale, en particulier en Sarthe, en Mayenne et dans le sud du Maine et Loire, le plan TUS devra s'inscrire dans une vision pérenne, préserver et renforcer ainsi la mobilisation des acteurs de terrain. La ComUE s'associera aux établissements pour atteindre cet objectif.

Objectif 3.2 Réseau SAM

Le réseau Santé, Activité physique, Métiers de l'ingénieur et des sciences humaines sur l'axe Angers, Laval, Le Mans est né en 2019 de la volonté de créer un axe de recherche et de développement, mettant en interaction le monde de la santé, de l'activité physique, du sport et du mouvement, de la technologie, de l'ingénierie et des sciences humaines et sociales. Ainsi, le réseau SAM permet l'émergence de projets communs transdisciplinaires, alliant des acteurs académiques et économiques des trois départements du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne. Cette stratégie territoriale de développement de la recherche et de l'innovation est soutenue, depuis 2022, par une Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) de territoire créée à l'initiative du CHU d'Angers, qui œuvre pour l'ensemble des établissements hospitaliers du site. Enfin, le financement obtenu dans le cadre du DSG 2022 a permis de co-financer les actions et un mi-temps de chef de projet pour coordonner l'ensemble.

Action 1 Soutenir l'axe de recherche – Innovation SAM

Afin de multiplier les projets d'innovation partagés avec des entreprises privées, des événements (SAM EVENT) ouverts aux scientifiques et aux professionnels en partenariat avec les partenaires académiques du territoire, les clusters (Technocampus électronique & IoT, Centre de Transfert de Technologies du Mans, Technocampus Acoustique et Matière) et le pôle de compétitivité (Atlantpôle Biothérapies) seront programmés deux fois par an.

Le soutien aux projets collaboratifs- interdisciplinaires et multi-territoriaux sera poursuivi par des appels à projets ciblés.

- Organisation d'un appel à projets par an ou tous les deux ans pour soutenir l'amorçage des projets collaboratifs notamment avec des partenaires privés.
- Accompagnement des projets sélectionnés vers l'obtention de nouveaux financements, impliquant le mode socio-économique (Chaire, ANR, thèses CIFRE, contrat de recherche, ...)

- Encourager les membres du réseau à participer aux AAP du PUI PREDICT

Action 2 Consolider la chaire “SAM”, portée par la ComUE

Une chaire SAM a été créée au sein de la ComUE en 2023 en partenariat avec le groupe VYV. Elle est portée par M. Jawad Hajjam, cadre de cette entreprise et maître de conférence associé à l’Université d’Angers :

- Le titulaire de la chaire contribuera au pilotage du réseau SAM (organisation, fonctionnement, recherche et innovation, appel d’offre, relation publique, valorisation) et à son l’implantation sur le territoire du site
- Il contribuera à favoriser l’innovation hospitalière ouverte et raisonnée en facilitant les collaborations multipartites entre praticiens hospitaliers, enseignants-chercheurs et étudiants du monde de la santé, de l’activité physique, de l’ingénierie et des sciences humaines et sociales, y compris les fab labs et livings labs universitaires du territoire, associant les entreprises. Il pourra s’appuyer entre autres sur le Pôle Universitaire d’Innovation PREDICT.

Action 3 Soutenir l’initiative « SAM Student Project »

Cette initiative consiste à soutenir des projets en technologie et en sport/santé conçus par des étudiants des différentes filières de formation du site pour répondre par des solutions innovantes à des problématiques identifiées dans un cadre participatif (appels à idées au sein des personnels des différents partenaires). En 2022, 7 projets ont ainsi été soutenus. SAM Student project s’inscrit dans des objectifs de formation transdisciplinaires mais aussi d’acquisition de « soft skills » (innovation & dialogue avec les professionnels). Si ce projet rencontre un succès croissant auprès des étudiants et des professionnels, il pourrait préfigurer la création à terme d’une offre de formation Ingénierie/Technologie et Sport/Santé.

Indicateur 7 : Réseau SAM

7.1 : Nombre d’étudiants concernés par SAM Student Project

7.2 : Nombre de projets d’amorçage soutenus par le réseau SAM retenus dans les AAP régionaux ou nationaux

Jalon 8 : Création d’une chaire SAM en 2023

Jalon 9 : Signature d’une Convention TUS pluriannuelle Établissements – Collectivités 2024-2025

Objectif 3.3 Agir pour la santé et le bien-être des étudiants

Chaque site universitaire construit actuellement son schéma directeur de vie étudiante et des campus, comprenant notamment des actions d’observation de la vie étudiante au sein d’observatoires à mettre en place. Les difficultés de santé auxquelles sont confrontés les étudiants sont assez bien connues : santé psychologique (avec des situations de stress, d’anxiété, de dépression, d’addictions), alimentation (par ex. épisodes d’anorexie, de boulimie mais aussi privation de repas), accès aux soins (par ex. méconnaissance des droits et des réseaux, mauvaise couverture complémentaire, déserts médicaux).

Aggravées dans le contexte de l’épidémie de Covid, ces difficultés peuvent conduire à un isolement social et familial, au décrochage universitaire, à la perte d’emploi et à l’augmentation de la précarité alimentaire et de santé, en particulier psychologique.

La ComUE propose de conduire une réflexion pour définir ensemble une méthodologie d’observation permettant de recueillir des données quantitatives et qualitatives concernant la qualité de vie de l’étudiant, sa santé mentale et son environnement. Cette méthodologie serait ensuite mise en œuvre par chaque OVE. L’analyse partagée permettra de proposer des actions adaptées aux besoins et de mesurer leur efficacité.

Action 1 Proposer une méthodologie d’observation de la qualité de vie de l’étudiant (QVE), sa santé mentale et son environnement

Afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des étudiants en partenariat avec les métropoles, la ComUE propose de réfléchir à une méthodologie commune pour l'observation de la QVE, sa santé mentale et son environnement. Cette démarche unique permettrait à la fois de produire des analyses pertinentes sur des thèmes « macro » mais aussi de produire des analyses plus adaptées à un contexte local en fonction des demandes. L'objectif final est bien - après la collecte et l'analyse des données - de créer un guide des bonnes pratiques, de proposer des réponses ou des recommandations qui pourraient être partagées au-delà même du site.

Action 2 Agir pour améliorer la santé mentale des étudiants

2.1 Améliorer les capacités d'expertise psychologique. Il semble aujourd'hui nécessaire de mettre à la disposition des étudiants une offre de soins de qualité, diversifiée et ajustée aux situations cliniques (bilans psychologiques et neuropsychologiques, soutien psychologique, psychothérapies). La prise en charge des difficultés psychologiques d'intensité légère à modérée peut dorénavant s'entrevoir via le dispositif de soutien psychologique « MonPsy » qui s'adresse à la population générale donc également aux étudiants (en 2022, à l'université d'Angers, 2757 consultations ont eu lieu hors SSU - chèques psy - pour 3806 en interne à l'UA). Sur la base de ce constat, il paraît indispensable de concentrer en interne les efforts sur les situations complexes qui nécessitent des prises en charge plus lourdes et pluridisciplinaires des difficultés psychologiques/psychiques ou parce qu'elles sont de nature neuropsychologique. La 1^{ère} catégorie de soins peut s'appuyer sur les ressources existantes dans les SSU des établissements. En revanche, il semble pertinent de renforcer au niveau du site les compétences en neuropsychologie (au moins 1 ETP) pour faire face à la demande de bilans (HPI, troubles DYS, troubles envahissants de l'attention, troubles du spectre de l'autisme) proposer les remédiations utiles et bâtir avec les équipes médicales et pédagogiques les bonnes mesures d'accompagnement.

2.2 Généraliser la formation aux 1ers secours en santé mentale

Dans une perspective de prévention des difficultés psychologiques, la ComUE se propose d'organiser l'accès aux 1ers secours en santé mentale sur l'ensemble de ses sites au travers d'un dispositif calqué sur le service sanitaire, (temps de formation, d'intervention et d'évaluation), lequel serait porté préférentiellement par des étudiants avancés de psychologie. L'objectif est de former sur ce modèle les futurs psychologues aux enjeux de la prévention en santé mentale par la participation active à la réalisation d'une action concrète de prévention auprès de publics identifiés comme prioritaires.

Le déploiement pourrait donc se faire en plusieurs étapes.

Indicateur 8 : Agir pour la santé et le bien-être :

8.1 : Nombre d'enquêtes vie étudiante engagées

8.2 : Nombre de consultations (bilan et de soins) neuropsychologiques

8.3 : Nombre d'interventions prévention réalisées par les étudiants de psychologie

Jalon 10 : Création d'un dispositif de prévention santé mentale (sur le mode service sanitaire) à l'échelon de la ComUE (2025)

Jalon 11: Recrutement d'un ETP en bilan et soin neuropsychologique (2024)

Axe 4 : Favoriser l'accès à l'ESR des jeunes du territoire

La ComUE fait une priorité des projets facilitant l'accès à l'ESR notamment aux publics qui en sont le plus éloignés. Les collectivités territoriales souhaitent y contribuer à partir de deux constats :

- La région académique présente de forts taux de réussite au baccalauréat mais les poursuites d'études, en particulier pour les études longues, sont insuffisantes ;
- Il faut permettre aux jeunes de commencer leurs études supérieures à proximité du domicile parental, ce qui est un gage de réussite pour les étudiants, de vitalité et d'attractivité pour les territoires.

Cela impose de se donner les moyens de mettre en place de façon équilibrée sur l'ensemble des sites de la ComUE, une offre de formation :

- La plus large et pertinente possible, en termes d'employabilité en lien avec les besoins des territoires et des poursuites d'étude possibles
- Qui forme des citoyens en capacité de faire face aux enjeux sociétaux qui s'imposent à eux, en particulier en termes de transitions écologiques et sociétales.

Objectif 4. Accompagner et encourager les transformations pédagogiques sur l'ensemble du territoire

Action 1 : Porter les expérimentations en formation

La ComUE est un « espace » de projets et de ruissellement des initiatives portées par ses membres. La ComUE n'a pas vocation à porter une offre de formation en son nom propre mais elle peut porter des expérimentations. Le projet *M2ORA, création de micro-master*, soutenu par le MESRI et la Région dans le cadre de l'AMI Émergences illustre cette volonté et cette capacité à faire ensemble. Le « micro-master » s'inscrit comme pratiques ou dispositifs pédagogiques en émergence ; c'est un support de formation à distance conçu pour un public international et qui s'adapte au rythme de l'étudiant.

Dans le cadre de ce projet « micro-master », la ComUE a conventionné avec FUN en 2023 si bien que les deux universités UA et LMU bénéficient désormais d'une offre plus attractive pour des cours en ligne qu'elles destinent à des publics plus diversifiés. LMU développe l'enseignement à distance (EAD) depuis de nombreuses années et dispose d'un savoir-faire à valoriser dans ce genre de projet et à promouvoir par la ComUE auprès de ses membres fondateurs et associés

Action 2 Redéployer les filières à grands effectifs,

L'offre de formation des universités comporte plusieurs filières à grands effectifs et souvent en tension, particulièrement en STAPS et en psychologie. Ces formations ne sont disponibles que sur l'un des établissements et subissent de fortes pressions à l'entrée en second cycle. Dans le même temps, de nombreux secteurs professionnels sont en tension de recrutement (services à la personne, technologies de l'éducation, activités physiques). A terme, les évolutions conduites permettront que les publics étudiants actuellement accueillis en psychologie à Angers ou en STAPS au Mans i) puissent débiter leur formation de premier cycle en proximité du domicile parental, ii), puissent s'orienter vers des formations professionnalisantes courtes construites sur une base pluridisciplinaire et correspondant à des métiers identifiés, iii), puissent poursuivre dans les cursus de master et doctorat de l'une ou l'autre université.

Le projet de transformation est actuellement conduit avec l'appui d'une prestation externe, et l'objectif de l'ouverture de nouvelles formations est fixé aux rentrées 2024 et 2025.

Action 3 Restructurer les filières à faibles effectifs,

L'offre de formation comporte quelques filières à faibles effectifs dont le maintien est questionné chaque année en raison du faible nombre d'inscriptions, par exemple les filières en allemand ou en physique. La ComUE sera chargée selon une méthodologie définie avec les membres de faire des propositions d'adaptation de ces filières aux attentes des étudiants et aux besoins en termes d'employabilité tout en préservant le potentiel recherche développé depuis de nombreuses années. Les propositions devront favoriser la mutualisation entre les établissements.

Action 4 Enrichir l'offre de formations nouvelles

L'université du Mans poursuit un objectif de croissance de ses effectifs sur ses deux sites - Le Mans et Laval en s'appuyant sur une très forte volonté des deux agglomérations d'aller dans cette voie. L'ouverture de nouvelles formations non couvertes actuellement sur le territoire de la ComUE notamment en sciences humaines et sociales (Sciences de l'éducation, sociologie, sciences politiques,...) est fortement envisagée. L'université d'Angers ne peut pas augmenter ses effectifs étudiants en premier cycle sans un effort financier. En revanche elle souhaite augmenter ses effectifs au niveau Master. Engagée dans un processus d'amélioration continue de son offre de formation, elle réfléchit à l'ouverture de nouvelles formations, notamment sur des disciplines non couvertes actuellement dont les sciences politiques ou à des formations émergentes en lien avec les besoins des acteurs sociaux-économiques du territoire.

Sur ce sujet comme sur les précédents, la ComUE organisera les échanges entre les établissements membres et associés afin de disposer d'une lecture complète de la carte des formations de 1er cycle ce qui permettra de favoriser l'ouverture de nouvelles formations en cohérence avec les projets des établissements membres et associés et d'être plus réactif pour répondre à des appels à projets spécifiques.

Les coopérations renforcées entre les établissements fondateurs dans certaines disciplines pourront amener à des évolutions institutionnelles, comme par exemple dans le cas de l'IAE d'Angers et son évolution vers un IAE bi-sites Angers / Le Mans. Cette dimension intersites à l'échelle de la ComUE aura naturellement des conséquences sur l'offre de formation, mais aussi sur la trajectoire du rapprochement Angers - Le Mans et le cadre de ce rapprochement.

Indicateur 9 : Nombre de filières en redéploiement accompagnées (Psychologie, STAPS,...)

Indicateur 10 : Nombre de nouvelles formations créées

Jalon 12 : Études de faisabilité sur les filières en tension (2023)

Jalon 13 : Études de faisabilité sur de nouvelles formations 2024

III. Mise en œuvre du contrat

Le premier projet de rédaction pour cette partie sera proposé par le MESR.

IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons (j'ai mis les détails des justifications dans les cases cible 2027

INDICATEURS	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2027
AXE 1. Poursuivre la construction de la ComUE Angers Le Mans			
1. Nombre des formations des personnels mutualisées	0	0	10
2. Nombre de missions ou de comités communs créés	Sans objet	2 (comité éthique ; commission filières en tension)	6 (pour les 5 compétences non exercées à ce jour : archives ouvertes ; CAP Europe ; études doctorales ; entrepreneuriat étudiant ; formations Transitions) + filières en tension
3. Nombre de nouveaux établissements associés	Sans objet	2 (CHU Angers, CH Le Mans)	6 (CHU, CHM + ESEO, ESAIP, ESA et ESGT)
4. Nombre de projets communs portés ou coordonnés par la ComUE	1 (PIA4)	1 (PIA4)	3 (PUI, Santé, Transitions)
AXE 2. Promouvoir une signature scientifique Recherche Formation Innovation de haut niveau dans le champ Transitions Écologiques et Sociétales*			
*Le Pôle de coordination Champs des Transitions n'a été doté de coordinateurs qu'en 2023 et n'a commencé dses actions qu'à partir de cette date			
5. Projets de recherche impliquant des chercheurs des deux universités			
5.1. Montant des APP internes sur le champ des transitions	Sans objet*	Sans objet*	100K€ (on est sur +/- 50K€ sur santé)
5.2. Nombre des réponses communes à des APP	Sans objet*	Sans objet*	4 (1/an)
5.3. Nombre de projets obtenus	Sans objet*	Sans objet*	2 (50%)
5.4. Nombre de thèses communes UA-LMU dans le champ des transitions	Sans objet*	Sans objet*	4 (1 par projet)

5.5. Nombre de projets étudiants Master 2 et élèves ingénieurs communs dans le champ des transitions	Sans objet*	Sans objet*	12 (3 par projet ? pour 1 en thèse ?)
5.6. Nombre de publications cosignées par des chercheurs des deux universités	Sans objet*	Sans objet*	8 (2 par thèse)
6. Modules de formations concernant les transitions présentes dans les formations des deux universités			
6.1. Taux de formations dans chaque établissement de la ComUE comprenant des modules TEDS	Sans objet*	Sans objet*	10
AXE 3. Promouvoir la Santé au bénéfice des Territoires à travers le pôle de coordination Formation Recherche Innovation « Santé et Territoires »			
7. Réseau SAM			
7.1. Nombre d'étudiants concernés par SAM Student Project	0	6	12 (existant x 2)
7.2. Nombre de projets d'amorçage soutenus par le réseau SAM retenus dans les APP Régionaux et nationaux	0	1 ANR	3
7.3. Nombre de thèses communes UA-LMU dans le champ de la Santé	0	0	4
8. Agir pour la santé et le bien-être des étudiants			
8.1. Nombre d'enquête vie étudiante engagée	0	0	2 (1 par site)
8.2. Nombre de consultation (bilans et soins) neuropsychologiques			> 400 à vérifier en fonction de l'existant
8.3. Nombre d'interventions prévention réalisées par les étudiants de psychologie	0	0	4 (2 par site)
AXE 4. Favoriser l'accès à l'ESR aux jeunes du territoire			
9. Nombre de filières en redéploiement accompagnées (psychologie, STAPPS,...)	0	2	4 (psycho, staps, allemand, physique)
10. Nombre de nouvelles formations créées	0	0	6 (licence pluridisc. SHS ; Master Child Studies ; Licence Sc. Pol ; Licence Sc de l'Educ ; Licence et Master Transitions)

JALONS	2022	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 1 : Poursuivre la construction de la ComUE Angers Le mans						
1. Instructions des demandes d'association d'autres membres (2023 et 2024)		X	X	X		
2. Consolidation de centre des transitions et du pôle de coordination santé (2023-2024)		X	X	X		
3. Création d'un pôle de coordination « hub de l'innovation » (2023)			X			
4. Sortie du statut de ComUE expérimentale et création d'un Établissement Public Expérimental ou Convention de coordination territoriale (2025-2026)				X	X	
AXE 2 : Promouvoir une signature scientifique Recherche Formation Innovation de haut niveau dans le champs Transitions Écologiques et Sociétales						
5. Consolidation du Centre pour les Transitions et la Durabilité en 2023		X	X	X		
6. Diagnostic des modules de formations <i>transitions</i> existants en 2023			X			
7. Catalogue des formations intégrant les modules créés en 2025-2026				X	X	
AXE 3 : Promouvoir la Santé au bénéfices des Territoires à travers le pôle de coordination Formation Recherche Innovation « Santé et Territoires »						
8. Création d'une chaire SAM en 2023		X	X			
9. Signature d'une convention TUS pluriannuelle Établissements-Collectivités 2024-205			X	X		
10. Création d'un dispositif de prévention santé mentale (sur le mode service sanitaire) à l'échelle de la ComUE (2025)				X		
11. Recrutement d'un ETP en bilan et soin neuropsychologique (2024)				X		
AXE 4 : Favoriser l'accès à l'ESR aux jeunes du territoire						
12. Études de faisabilité sur les filières en tension 2023	X	X				
13. Études de faisabilités sur de nouvelles formations 2024			X	X		

Fait à Paris, le

Le/La ministre de l'enseignement Supérieur et de la recherche XX	Le/La président/présidente de l'établissement XX XX
---	--

Pour les conventions de coordination territoriale :

Le/La président/présidente de l'établissement XX XX	Le/La président/présidente de l'établissement XX XX
--	--

En présence de :

Le ministre de XX XX	Le ministre de xx XX
---	---

En partenariat avec les organismes de recherche :

Le président-directeur général du XX XX	Le président-directeur général du XX XX
Le président-directeur général du XX XX	